

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU BOIS DE L'AUMÔNE**

Nombre de membres			
Afférents au Comité Syndical	En exercice	Présents	Quorum
85	85	49	43

Date de convocation du Comité Syndical
17 septembre 2024

Date d'affichage de la convocation au siège
17 septembre 2024

Nombre de délégués ayant pris part au vote : 49
Nombre de suffrages exprimés : 50
Nombre de délégués ayant voté pour : 50
Nombre de délégués ayant voté contre : 0
Nombre de délégués s'étant abstenu : 0
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 1

**SEANCE DU
23 SEPTEMBRE 2024**

Le 23 septembre 2024 à 18h00, les membres du Comité Syndical dûment convoqués, se sont réunis en séance publique, à la Salle des Fêtes de Trézioux, sous la présidence de Monsieur Lionel CHAUVIN.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Comité : M. Michel DEGOILLE est désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

ÉTAIENT PRÉSENTS (délégués titulaires et suppléants) :

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans : ALBERTO Cécile, BAUDRAS Thierry, CHAMPOUX Bruno, CHAUVIN Lionel, DOLAT Gilles, GEOGEON Huges, LAFAYE Patrice, LANGLAIS Gérard, PAZOS-SANTIAGO José, PELLETIER Sophie, PLUCHART Florence, SAHUT Michel, GRENET Roland, NURY Jacques, STEPHANT Nicolas.

Billom Communauté : BURIAS Sylvain, DEGOILLE Michel, DUPONT Christophe, DUTHEIL Bernadette, ESCARPA Ludovic, HAVART Sylvie, MAILLARD Guy, MARIN Nathalie, ROUZAIRE Philippe, STEINERT Michelle, ANGELY Françoise, MEURINE Daniel.

Communauté de Communes Plaine Limagne : BOURDIER Marie-Pierre, GIBOIN Jérôme, LE GOUGUEC Franck, MARTIN Frédéric, MAS Gilles, PONCHON Florent.

Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge : LOBREGAT Stéphane, MOULIN François, POUZADOUX Jean-Paul, RODRIGUES Anne-Sophie, VALLEIX Philippe, FABRE Jean-Louis.

Communauté de Communes Entre Dore Et Allier : BERGAMI Gilles, DUCHALET David, FERNANDES DA SILVA Jean-Claude, ROZIERE Anne, TRICHARD Dorothee, CALET Didier, PELLETEY Jean-Marc.

Mond'Arverne Communauté : BORDIER Jean-Marc, LAGRU Alain, LAMIRAND Pascal.

Pouvoir(s) :

- M. Stéphane CANUTO donne procuration à M. Stéphane LOBREGAT

Constituant la majorité des membres en exercice. Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Thème : FINANCES ET AFFAIRES JURIDIQUES

Dél. 2024-36 : Décision modificative n°01 rectifiant le Budget Principal 2024

VU la délibération n°2024-06 du Comité Syndical en date du 29 janvier 2024 portant adoption du Budget primitif Principal 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements pour compléter certains crédits figurant au Budget principal ;

Le Vice-Président en charge des finances et de la tarification rappelle que la décision modificative est destinée à des inscriptions complémentaires indispensables ou des virements de crédits de chapitre à chapitre et à des désaffectations de crédits dont les dépenses ou recettes correspondantes ne pourront être réalisées avant la clôture de l'exercice.

Le Président propose d'adopter la décision modificative n°01 sur l'exercice 2024 du Budget Principal comme suit :

Section	Chapitre / opération	Libellé chapitre	Article	Libellé article	Total crédits avant DM	DM	Observation
Fonctionnement dépenses							
Dépenses réelles	012	Charges de personnel et frais assimilés	64131	Rémunération personnel non titulaire	724 000.00	100 000.00	Ajustement masse salariale par rapport à la prévision d'atterrissage 2024
Total Dépenses de fonctionnement						100 000,00	
Fonctionnement Recettes							
Ecritures d'ordre	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	36 000.00	300.00	
Recettes réelles	73	Impôts et taxes	73133	TEOM	22 400 000.00	99 700.00	(résultat attendu versements EPC122 507 000€)
Total Recettes fonctionnement						100 000,00	
Total DM fonctionnement							-
Investissement dépenses							
Dépenses réelles	9000	Acquisitions de matériels	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	60 450.02	5 000.00	Divers matériels pour service bâtiment
Dépenses réelles	9560	Acquisition et installation de PAC	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	393 954.60	- 5 300.00	Disponibilité sur enveloppe 2024
Ecritures d'ordre	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13912	Amortissement subvention d'équipement Région	2 000.00	300.00	Prise en charge de l'amortissement sur subventions d'équipement reçues
Ecritures d'ordre	041	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	2185	Téléphonie		3 973.00	Intégration des frais d'étude à leur imputation définitive
Total Dépenses investissement						3 973,00	
Investissement recettes							
Ecritures d'ordre	041	Opérations d'ordre de transfert à l'intérieur de la section	2031	Frais d'études	0.00	3 973.00	Intégration des frais d'étude à leur imputation définitive
Total Recettes investissement						3 973,00	
Total DM investissement							-

Le Comité Syndical,
Où l'exposé du Vice-Président en charge des finances et de la tarification,
Après en avoir débattu et délibéré,

À L'UNANIMITÉ

Article 1 : PROCÈDE aux modifications budgétaires du Budget Principal 2024 telles que présentées ci-dessus.

Article 2 : AUTORISE le Président à procéder à toute démarche nécessaire et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

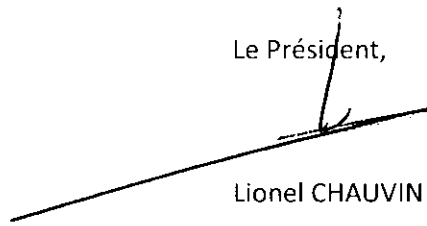
Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240923-DEL2024-36-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

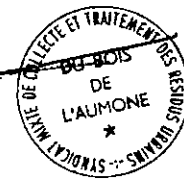
Article 3 : M. Le Président et M. le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président,


Lionel CHAUVIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou affichage et de sa transmission en Préfecture devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Accusé de réception en préfecture
063-256300161-20240923-DEL2024-36-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024